



PREFECTURE DE L'ILLE-ET-VILAINE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Bureau des Installations Classées

ARRETE DU 6 JANVIER 2010

**Portant modification de l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2006 instituant le
Conseil Départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
(CODERST) d'Ille et Vilaine**

**LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE ET VILAINE**

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L 1416-1 et L 1416-2, R 1416-16 à 21 ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif,

VU le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2006 modifié portant institution du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques d'Ille-et-Vilaine ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture d'Ille et Vilaine ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les articles 2 et 4 de l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2006 modifié portant institution du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) d'Ille-et-Vilaine sont modifiés ainsi qu'il suit en ce qui concerne les représentants des services de l'Etat :

Article 2 : Sept représentants des services de l'Etat :

- direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - **deux représentants** ;
- direction départementale des territoires et de la mer - **deux représentants** ;

- direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations - **un représentant** ;
- direction départementale des affaires sanitaires et sociales - **un représentant** ;
- direction du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile (SIRACEDPC) - **un représentant** ;

Article 4 (formation spécialisée) : Trois représentants des services de l'Etat :

- direction départementale des territoires et de la mer - **un représentant** ;
- direction départementale des affaires sanitaires et sociales - **un représentant** ;
- direction du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile (SIRACEDPC) - **un représentant** ;

Le reste sans changement.

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Rennes, le 6 JANVIER 2010

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Signé : Franck-Olivier LACHAUD